



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 25 Novembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 17 Novembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 34

**Objet :** Désignation des représentants de Grand Cubzaguais Communauté de Communes au sein du Comité Technique et au Comité d'Hygiène et de Sécurité

### Présents : 29

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), Gérard GIRESSSE suppléant de BLANC Jean Franck (Teuillac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAU Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

### Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts) à Alain TABONE, MABILLE Christian (Peujard) à JOLLIVET Célia, MARTIAL Christophe (Val de Virvée) à BRUN Jean-Paul, POUCHARD Éric (LANSAC) à FUSEAU Michaël, TARIS Roger (Tauriac) pouvoir à Valérie GUINAUDIE,



**Absents excusés : 3**

**BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan),**

**Absents : 0**

**Secrétaires de séance : Serge JEANNET**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**Vu** le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération n°2014-105, relative à la création d'un Comité Technique Paritaire au sein de la Communauté de Communes du Cubzaguais,

**Vu** la délibération n°2020-91 du 16 juillet 2020, relative à la désignation des représentants de Grand Cubzaguais Communauté de Communes au sein du Comité technique et au Comité d'Hygiène et de Sécurité,

**Vu** la démission de Monsieur Jean Pierre Suberville en date du 20 octobre 2020,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant suppléant pour le CT et le CSHCT pour la durée du mandat en cours,

Considérant que par délibération susvisée, le Conseil Communautaire avant décidé de designer :

**Comité Technique :**

3 Titulaires : Sylvain GUINAUDIE, Serge JEANNET, Jean-Franck BLANC



3 Suppléants : Jean-Pierre SUBERVILLE, Stéphane PINSTON, Olivier FAMEL

**Comité d'Hygiène et de Sécurité :**

3 Titulaires : Sylvain GUINAUDIE, Serge JEANNET, Jean-Franck BLANC

3 Suppléants : Jean-Pierre SUBERVILLE, Stéphane PINSTON, Olivier FAMEL

En vertu du principe de parallélisme des formes, il appartient au Conseil Communautaire de désigner un représentant suppléant parmi les membres du Conseil Communautaire afin de siéger au Comité Technique et au comité d'hygiène et de sécurité de la Communauté de Communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- D'élire Célia MONSEIGNE **suppléante** pour le Comité Technique, le Comité d'Hygiène et de Sécurité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 26 Novembre 2020

La Présidente

Valérie GUINAUDIE



Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301223-20201127-2020\_169-DE

